

est limité à 20 minutes mais, à mon avis, une clarification serait nécessaire pour l'avenir.

Je voudrais simplement vous rappeler que l'article 36.(1) du Règlement stipule que la durée des discours et des observations en réponse . . . et je vais lire ici l'article:

36.(1) Sauf dispositions contraires du présent Règlement, lorsque l'Orateur occupe le fauteuil, aucun député, sauf le premier ministre et le chef de l'opposition, ou un ministre proposant un ordre émanant du gouvernement et le député répliquant immédiatement après ce ministre, ne doit parler plus de vingt minutes . . .

Monsieur le Président, aujourd'hui vous avez donné la parole au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent) qui a parlé, je croyais, au nom du ministre. Lorsque vous avez reconnu le député de l'opposition répliquant ou répondant, si vous voulez, à ce que je pensais être le ministre, moi, c'est-à-dire son secrétaire parlementaire ou le ministre, pour nous c'est la même chose, vous m'avez dit que c'était restreint à 20 minutes.

Monsieur le Président, dorénavant, est-ce qu'on pourrait savoir si, dans un cas comme celui-là—et j'aurais probablement dû me lever après la motion du ministre et vous demander de me donner la parole avant de la donner au secrétaire parlementaire, mais selon la tradition on ne fait pas cela, on laisse le ministre ou son secrétaire parlementaire présenter ses remarques—monsieur le Président, est-ce qu'on pourrait avoir une clarification la semaine prochaine, à savoir, comment, dorénavant, on va interpréter le Règlement?

M. le vice-président: Je suis très conscient du fait que l'article en question, soit 36.(1), peut être interprété de deux façons, et c'est pour cette raison que je verrai, la semaine prochaine, à ce qu'on vous donne une décision définitive sur le sujet.

[Traduction]

Comme il est 16 heures, nous allons passer à l'examen des initiatives parlementaires figurant au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES— PROJETS DE LOI PUBLICS

[Traduction]

LA LOI SUR LE JOUR DE LA PAIX ET DE LA BONNE VOLONTÉ INTERNATIONALES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

M. Bill Vankoughnet (Hastings-Frontenac-Lennox et Addington) propose: Que le projet de loi C-258, concernant le Jour de la paix et de la bonne volonté internationales, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je propose à la Chambre la deuxième lecture d'une loi sur le Jour de la paix et de la bonne volonté internationales. Cette mesure a pour but de faire du lendemain de Noël, le 26 décembre, le Jour de la paix et de la bonne volonté internationales, pour montrer que le Canada est déterminé à œuvrer en faveur de la paix mondiale. Ce sont les vives inquiétudes que j'éprouve à l'égard de la situation mondiale actuelle et de l'avenir que nous nous préparons qui m'ont incité à présenter ce projet de loi. Je suis fermement convaincu que nous sommes les maîtres de notre

Jour de la paix et de la bonne volonté internationales—Loi

destinée. En tant que députés représentant une population en faveur de la paix, nous avons l'occasion, en appuyant cette initiative, d'insister davantage sur l'importance de la paix et de la bonne volonté internationales.

Jamais encore dans l'histoire de notre planète, il n'a été autant nécessaire de démontrer la nécessité de faire régner la paix et la bonne volonté. Nous vivons sous la menace constante d'une guerre nucléaire. Nous sommes collectivement pris en otage chaque fois qu'on commet un nouvel acte de terrorisme dans le monde. Il faut mettre un terme au terrorisme et à la course aux armements.

La guerre nucléaire est devenue une menace bien réelle pour le monde lorsque la première bombe nucléaire a été lâchée sur le Japon. Nous nous sommes récemment remémorés cet événement quand Son Excellence le premier ministre du Japon a pris la parole à la Chambre. Aucun autre pays n'a connu les horribles conséquences d'une guerre nucléaire. Nous avons le devoir, envers nous-mêmes et le reste du monde, de veiller à ce que pareille chose ne se reproduise pas.

Nous nous sommes laissés écartier de nos objectifs pacifiques pour Dieu sait quelle raison. Au lieu d'essayer d'arrêter la croissance de l'arsenal nucléaire, nous n'avons plus pensé qu'à équilibrer les forces au lieu de les limiter. Nous vivons dans un monde où les grandes puissances ont consacré toute leur énergie à préparer une guerre nucléaire plutôt qu'à l'éviter. Nous avons actuellement suffisamment d'armes nucléaires pour tuer plusieurs fois chaque être humain vivant sur terre.

L'année dernière, des mesures très positives ont été prises en vue de freiner la course aux armements. Il a été très encourageant de voir les représentants des deux superpuissances, le président Reagan et le secrétaire général Gorbachev, se rencontrer pour la première fois à l'occasion d'un sommet sur le désarmement. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) nous a rappelé hier qu'il y a plusieurs décennies, le Canada avait décidé de ne pas se doter d'armes nucléaires. Il a contribué ainsi de façon pratique au contrôle de l'armement nucléaire. Nous continuons à promouvoir et favoriser toute rencontre ou discussion visant à sauvegarder la paix mondiale.

Le monde entier semble de plus en plus conscient de la terreur et de la futilité d'une guerre nucléaire. Les Nations Unies ont désigné 1986 comme l'Année internationale de la paix. Et ce, à une époque où tous les citoyens du monde comprennent de plus en plus qu'il est nécessaire et urgent de rechercher une paix durable. Monsieur le Président, nous sommes responsables de l'avenir de notre planète et nous n'avons pas de quoi être fiers de nos résultats. Il est temps d'examiner les objectifs que nous avons atteints par nos actes. Nous devons examiner attentivement les conséquences évidentes auxquelles nous devons nous attendre si nous laissons la situation internationale se détériorer. Nous devons réviser nos théories et oublier toute arrogance que nous avons les uns pour les autres et pour le monde et remplacer ces attitudes négatives par le respect et l'amour de notre planète. C'est notre foyer et nous sommes responsables du tour que prendront les choses à l'avenir. Nos citoyens nous exhortent à réaliser la paix dans le monde et nous devons veiller à satisfaire leurs demandes.